

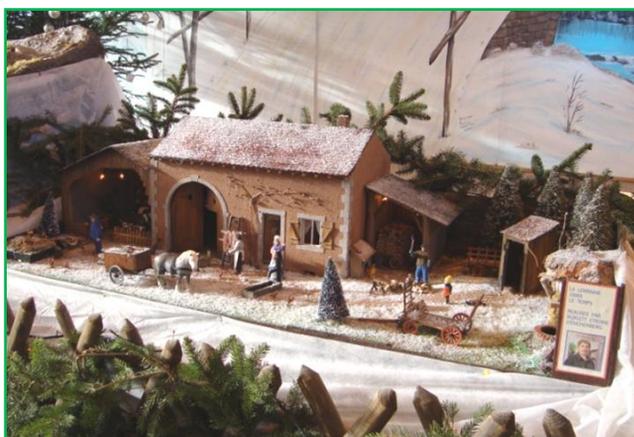


# La Tribune d'Enchenberg

Le journal de la commune d'Enchenberg



Le calendrier des manifestations de 2012 paru dans le journal RL du 12 janvier



# Février 2012 !!

Coiffure à domicile  
**BURGUN Laetitia**,  
37, Rue du Château d'Eau  
57415 ENCHENBERG,  
☎ **03.87.27.66.16**

Épicerie, Tabac, Relais Postal  
**BURGUN Michèle**,  
23, rue Centrale  
57415 ENCHENBERG,  
☎ **03.87.96.38.71**

Boucherie-Charcuterie  
« **Au Coeur des Saveurs** »,  
3, Rue Centrale  
57415 ENCHENBERG,  
☎ **03.87.06.84.72**

**BOULANGERIE**      **PÂTISSERIE ROHR**  
17, Rue de Lemberg  
57415 ENCHENBERG,  
☎ **03.87.96.41.91**

Sanitaire-Chauffage-Climatisation,  
**Daniel Schoendorf**,  
11, rue de Lambach  
57415 ENCHENBERG,  
☎ **03.87.96.41.72**

**TAXI Alain**  
Pour tous vos déplacements Toutes distances  
Commune de stationnement  
ENCHENBERG  
☎ **03.87.09.74.20**  
**06 72 69 46 03**

STEINER Olivier **ELECOS**  
Electricité générale  
9 Rue Centrale  
57415 ENCHENBERG  
☎ **06 35 42 72 14**

**BROYAGE DE BOIS**  
= **PLAQUETTES FORESTIÈRES**  
POUR CHAUFFAGE OU PAILLAGE

*Nous faisons,  
place nette!*

A VOTRE SERVICE  
également pour :  
• **TRAVAUX**  
de **TERRASSEMENT**  
• **FAUCHAGE**  
• **DÉBROUSSAILLAGE**



**STB**  
3, annexe Guisberg  
57415 ENCHENBERG  
Tél. **03 87 96 44 12**

**LORRAINE SERVICE**  
Transport divers  
M Alain MOREAU  
20A Rue du Stade  
57415 ENCHENBERG  
**03 87 06 88 46**

## Auberge sainte - Vèrène

Plat du jour du lundi au samedi à midi  
Carte et menus dimanche midi  
Carte, pizzas et tartes flambées vendredi soir,  
samedi soir et dimanche soir

Fermé le mardi à partir de 15 H  
et le mercredi toute la journée

1, rue centrale      03.87.96.43.68  
57415 ENCHENBERG      aubergesainteverene@orange.fr

## Le sommaire de la **La Tribune d'Enchenberg**

- ☐ *Le mot du Maire,*
- ☐ *Infos pratiques,*
- ☐ *Infos locales,*
- ☐ *Informations générales,*
- ☐ *Les nouveaux aménagements,*
- ☐ *La page des Assos,*
- ☐ *Les manifestations de la Commune*
- ☐ *"Hawwespatze" à l'honneur,*
- ☐ *La page Etat Civil 2011*
- ☐ *Le banc des écoliers,*
- ☐ *Foyer d'Accueil, Fleur de Vie*
- ☐ *La page du Centre équestre*
- ☐ *Les travaux*
- ☐ *Les échos du Conseil Municipal,*
- ☐ *Questions – Réponses*
- ☐ *La page du SCO7*

**LA TRIBUNE D'ENCHENBERG** – Février 2012 – n° 1  
Revue officielle d'information municipale diffusée gratuitement

MAIRIE D'ENCHENBERG 57415 – Tél 03 87 96 38 78 – [www.enchenberg.fr](http://www.enchenberg.fr)  
Courriel : [mairie.enchenberg@wanadoo.fr](mailto:mairie.enchenberg@wanadoo.fr)

Responsable de la publication : M HEN Laurent  
Responsable de la commission : M Laurent BICHLER  
Conception et réalisation : Mme MEHLINGER Monique  
Photos : M BICHLER Laurent

Membres de la commission : SCHIRMANN Antoine, MEYER Chantal, VOGEL Nadine, KUGEL Corine, GRAD Christian, Oswald François, BONNOT Rolande

# La Tribune d'Enchenberg Février 2012

Mairie - 57415 ENCHENBERG

Tél. 03.87.96.38.78

Fax 03.87.96.35.57

<http://www.enchenberg.fr>

Adresse courriel : [mairie.enchenberg@orange.fr](mailto:mairie.enchenberg@orange.fr)

## *Le mot du Maire*

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,  
Chers habitantes et habitants d'Enchenberg,

Après ces dernières semaines placées sous le signe de l'arrivée tardive, mais très marquée de l'hiver, nous voici pleinement lancés en 2012.

À la période des vœux est venue succéder celle de l'action, il s'agit finalement pour chacun d'entre nous de tout mettre en œuvre pour accéder aux objectifs fixés.

Pour la commune, il s'agira en premier lieu d'achever l'ensemble des travaux engagés, ceux liés à la sécurisation et l'enfouissement des réseaux dans la partie centrale du village, en passant par la réfection de la conduite d'eau rue de Lemberg, sans oublier l'achèvement de l'extension de la salle polyvalente.

2012, verra également débuter des réalisations tout aussi spectaculaires et je pense notamment à l'urbanisation de notre future zone à lotir au « Boesch », projet pour lequel la phase administrative du permis de lotir est en cours.

Mais l'année qui se présente à nous amènera également l'équipe municipale, avec la nouvelle dotation financière accordée pour trois ans par le Conseil général, à réfléchir aux orientations budgétaires.

Je sais et je mesure parfaitement, après avoir écouté bon nombre d'entre vous, que les finances communales sont source d'intérêt, voire d'inquiétude.

Evidemment, il serait tout à fait incompréhensible que l'action de l'équipe municipale soit détachée de ces inquiétudes, de vos préoccupations et je souhaiterais d'emblée vous rassurer en insistant sur le fait que la gestion de nos ressources financières est le souci permanent de l'équipe municipale.

Aujourd'hui il nous faut cependant garder à l'esprit, l'effort fiscal de tous les contribuables d'Enchenberg, et dans les prochains mois, nous entamerons avec l'ensemble de l'équipe municipale une réflexion sur les économies à faire dans le fonctionnement et les frais annexes concernant les bâtiments communaux et ceux occupés par les associations. Cet effort sera nécessaire en vue de conserver nos capacités d'investissement.

Cependant, bien évidemment, nous continuerons à porter nos associations à tout faire pour maintenir leur dynamique.

Je sais qu'à Enchenberg, ils sont très nombreux à faire du souci du bien-être des autres, un véritable art de vivre et les multiples manifestations qui ont couru tout au long de l'année apportent leur concours à cette formidable dynamique sociale.

Cette dernière nous est enviée et je vous remercie tous, acteurs et bénévoles de participer à l'œuvre collective du « bien-être à Enchenberg ».

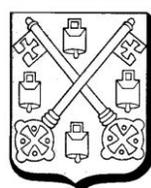
Oui, il ne fait aucun doute que les rires d'enfants à l'aire de jeux, les regards joyeux de nos anciens lors du repas de fin d'année, le bonheur de vous tous affairés à découvrir les multiples expositions organisées à la chapelle, à la salle polyvalente, avec le concours de nos dynamiques commerçants sont un formidable outil de résistance à la morosité ambiante.

Evidemment, certains d'entre vous connaissent des instants difficiles et mes pensées en ce début d'année vont aussi à tous ces enchenbergeois qui connaissent des problèmes de santé, à leurs familles, à celles et ceux hospitalisés hors de nos murs ou profitant du repos dans différentes structures dédiées aux personnes âgées.

Lors de la cérémonie des vœux, j'insistais sur ce lien incontestable entre la santé et le bonheur, lien dont personne ne doute.

Bien sûr, notre action est certainement limitée sur « les hasards de la vie », mais il ne fait aucun doute que demain, face aux échéances qui se présenteront, il nous appartiendra en partie, il vous appartiendra, de faire de 2012 l'année de vos ambitions.

Avec les moyens dont nous disposons et avec votre énergie je vous propose de faire de 2012 une année de réussite commune.



Avec mes plus cordiales salutations !!

HEN Laurent



## INFOS PRATIQUES

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

	MATIN	APRES-MIDI
<b>Lundi</b>	Fermée	14H à 17H
<b>Mardi</b>	9H à 12H	14H à 17H
<b>Mercredi</b>	9H à 12H	Fermée
<b>Jeudi</b>	9H à 12H	14H à 17H
<b>Vendredi</b>	9H à 12H	14H à 17H

### PERMANENCES DU MAIRE OU DES ADJOINTS

<b>MARDI</b>	17H à 18H30
<b>VENREDI</b>	17H à 19H

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHARGE DE LA COMMUNE



A l'occasion de la nouvelle **saison été 2012**, la décharge municipale sera ouverte les **mercredis et samedis** aux jours et heures suivantes :

	SAMEDI	MERCREDI
Du 7 avril au 27 octobre	14H à 18H	
Du 6 juin au 26 septembre	14H à 18H	16H à 20H

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA NOUVELLE DECHETTERIE DE ROHRBACH LES BITCHE POUR LES PARTICULIERS

	MATIN	APRES-MIDI
<b>Lundi</b>	Fermée	13H à 17H
<b>Mardi à Vendredi</b>	10H à 12H	14H à 17H
<b>Samedi</b>	9H à 12H	14H à 17H



## AGENDA



**Vendredi 24 février 2012**

Assemblée générale des arboriculteurs à 20h à la salle polyvalente.



**Dimanche 26 février 2012**

Après-midi **carnavalesque** organisé par l'Association LA RECRE à la salle polyvalente.



**Début Mars 2012**

Envoi par pli postal des nouvelles cartes électorales à tous les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune.



**Samedi 7 avril 2012**

Ouverture de la décharge déchets verts tous les samedis de 14h à 18h et ce jusqu'au 27 octobre.



**Samedi 7 avril 2012**

Chasse aux œufs pour les enfants organisée par l'Association La Récré.



**A partir du 15 avril 2012**

Lecture des compteurs d'EAU par l'agent communal. Il est important en cas d'absence, de retourner en mairie la carte de relevé de compteur.



**Dimanche 22 avril 2012**

1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles.



**Mardi 1<sup>er</sup> mai 2012**

Pèlerinage et messe en plein air sur le site de la Chapelle Ste Vèrene organisés par l'Association de sauvegarde de la Chapelle. Buvette et restauration sur place.



**Dimanche 6 mai 2012**

2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles.



**Dimanche 6 mai 2012**

Tournoi de volley en salle organisé par l'ASLE à la salle polyvalente.



**Jeudi 17 mai 2012**

Soirée Pizzas-Flamms organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers Enchenberg-Montbronn à la caserne de Montbronn.



**Dimanche 27 mai 2012**

Méchoui de la pentecôte organisé par le Club de Tir dans leur local situé derrière le bâtiment des écoles.



# INFOS-LOCALES



## CONCOURS DES MAISONS ET VELOS FLEURIS

La commune renouvelle pour l'année 2012, le concours **des maisons et vélos fleuris**. Tous ceux et celles qui souhaitent participer au concours sont priés de le signaler au secrétariat. **La clôture des inscriptions est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2012.**



## JOURNAL NOS RACINES

Le Journal des personnes âgées du Pays de Bitche "Nos Racines", édition du second semestre 2011 est disponible en mairie..



## PROJET DE TRAVAUX

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012**, une déclaration préalable est notamment exigée dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- **créent une surface hors œuvre brute (Shob) de moins de 40 m<sup>2</sup> dans les zones urbaines des communes couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document d'urbanisme assimilé, ou 20 m<sup>2</sup> dans les autres zones lorsque la Shob maximale est inférieure à 20 m<sup>2</sup>.** Toutefois, entre 20 et 40 m<sup>2</sup>, un **permis de construire** est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà du seuil de 170 m<sup>2</sup>,
- modifient le volume du bâtiment entraînant le percement ou l'agrandissement d'un mur extérieur,
- modifient l'aspect extérieur du bâtiment,
- changent la destination du bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

Les formulaires sont disponibles en mairie ou téléchargeable sur le site <http://vosdroits.service-public.fr/F17578.xhtml>



## BOÎTE AUX LETTRES MAIRIE

La mairie dispose d'une boîte aux lettres près de la porte d'entrée à votre gauche. Une simple fente de couleur jaune qu'il suffit de soulever vous permet de glisser votre courrier ou vos documents que vous souhaitez remettre aux élus ou au guichet du secrétariat.



## LE CAVALIER

En étroite collaboration avec l'ONF, la commune a mis en place un **code de bonne conduite du cavalier**. Ce dernier indique le plan des circuits équestres autorisés en forêt communale d'Enchenberg et forêt domaniale de Lemberg, les heures à respecter ainsi que les règles d'usage lorsqu'on pénètre sur un chemin forestier. Tout cavalier ou propriétaire de chevaux peut se procurer ce document par simple demande (courriel, téléphone ou guichet) au secrétariat de la mairie.



## TRANSPORT DES USAGERS

En raison de chutes de pierres entre Sarreguemines et Bitche, la circulation des trains est interrompue jusqu'à nouvel avis. Pendant cette période un service d'autocar assurera la substitution. Vous pouvez obtenir le détail des horaires auprès du secrétariat de la mairie ou sur le site du TER Lorraine <http://www.ter-sncf.com/lorraine>

A noter que les arrêts pour les cars se situent pour:

Sarreguemines	> devant la gare
Woelfling Les Sarreguemines	> devant la gare (nationale 62)
Rohrbach Les Bitche	> rue de Sarreguemines
Petit Rederching	> rue de Strasbourg
Enchenberg	> mairie, rue centrale
Lemberg	> mairie, grande rue



## SURVOL DES LIGNES

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages électriques, ERDF organise chaque année la visite aérienne préventive d'un tiers environ de son réseau 20000 volts. Le programme 2012 en Lorraine concerne 3000 km de lignes.

L'entreprise chargée du survol des lignes a pour mission -D'effectuer le relevé des zones boisées situées à proximité du réseau électrique qui nécessitent un élagage, -De détecter des signes d'usure d'éléments du réseau situés sur les poteaux, les postes de transformation ou dans des zones inaccessibles lors de visites à pied : isolateurs cassés, fils avec des brins coupés, ferrures supports d'isolateurs déformés...

Le résultat de l'inspection a pour but de réaliser un diagnostic qui permettra aux équipes ERDF d'intervenir préventivement afin d'éviter la survenance d'une panne privant d'électricité le secteur desservi

Cette action s'intègre dans la politique de maintenance et d'amélioration continue des réseaux pour permettre à ERDF d'acheminer l'électricité à tous les clients dans les meilleures conditions.

Par conséquent la Société Bourgognes Hélicoptères réalisera entre **le 13 février et le 12 avril 2012** des surveillances de lignes 20 000 volts pour le compte d'ERDF et survolera notre commune en hélicoptère de couleur grise et immatriculé F.GSIC. Ces vols sont réalisés à basse altitude (entre 1 et 10 mètres du sol environ) et peuvent impressionner certaines personnes ou animaux.



# INFOS-GENERALES



## LES ELECTIONS DE 2012

Date	Élections	Précisions
22 avril et 6 mai 2012	Élection présidentielle	Durée du mandat : 5 ans (dernière élection : 22 avril et 6 mai 2007)
10 et 17 juin 2012	Élections législatives (Députés)	Durée du mandat : 5 ans (dernière élection : 10 et 17 juin 2007)

### L'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Pour pouvoir voter, il faut :

- Etre inscrit sur les listes électorales ;
- Etre âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin ;
- Etre de nationalité française (les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- Jouir de ses droits civils et politiques.

L'administré peut s'inscrire volontairement en se présentant avec les pièces exigées au service accueil-population de la mairie ou en envoyant le formulaire d'inscription et copie des pièces demandées à la mairie.

**A noter : les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office.**

Les inscriptions volontaires sont clôturées le 31 décembre de chaque année et sont effectives sur les listes électorales à compter du 1er mars de l'année suivante.

**A savoir :** dans certains cas, il est toutefois possible d'être inscrit et de voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- Fonctionnaire muté ou admis à la retraite après le 1er janvier ainsi que les membres de sa famille domiciliés avec lui,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Demandeur devenu français après le 1er janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier,

- Personne établissant son domicile après le 1er janvier dans une autre commune pour un motif professionnel ainsi que les membres de sa famille domiciliée avec elle à la date du changement de domicile.

### LE VOTE PAR PROCURATION :

Le vote par procuration permet à un électeur absent, de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

#### Choix du mandataire :

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France.

#### Nombre limité de procuration :

Le mandataire qui vote en France peut détenir une seule procuration établie en France.

Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger.

Il peut recevoir 3 procurations s'il participe au scrutin dans un centre de vote ouvert à l'étranger.

#### Motif de l'absence :

Le mandant indique les raisons de son absence par une simple déclaration sur l'honneur prévue sur le formulaire.

Il n'a pas à apporter de justificatif supplémentaire. Il peut s'agir de l'un des motifs suivants :

- vacances,
- obligations professionnelles ou formation l'empêchant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin,
- état de santé, handicap, ou assistance à une personne malade ou infirme,
- inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de la résidence.

#### Établissement de la procuration :

##### ***Ou faire la démarche ?***

Si le mandant habite en France, il peut se présenter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail. S'il habite à l'étranger, il doit se présenter à l'ambassade ou au consulat de France. C'est une démarche personnelle, le mandant doit se présenter en personne auprès des autorités compétentes.

Si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêche le déplacement, il peut demander par écrit qu'un personnel de police se déplace à domicile pour établir la procuration. Un certificat médical ou un justificatif de l'infirmité doit être joint à la demande de déplacement à domicile.

Le coût est gratuit et le mandant doit fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).

Lors de l'établissement de la procuration, le mandant remplit un formulaire sur place où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

**Délais :**

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la mairie et de son traitement en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

**Durée de validité :**

En principe, la procuration est établie pour une seule élection, mais le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée.

**Pour un scrutin**

Le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1er tour, le second tour ou les 2 tours.

**Pour une durée**

La procuration peut aussi être établie pour une durée déterminée. Le mandant doit attester sur l'honneur qu'il est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote. La durée maximum est de

Lieu de résidence	Durée maximum de la procuration
Si le mandant réside en France	1 an
Si le mandant réside à l'étranger	3 ans

Rien n'interdit au mandant de faire établir sa procuration pour une durée plus courte (3 mois ou 6 mois par exemple)

**Résiliation :**

Une procuration peut être résiliée à tout moment : soit pour changer de mandataire, soit pour voter directement (à condition que le mandataire ne se soit pas déjà présenté).

**Déroulement du vote :**

Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place. Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier.

**LA CARTE ELECTORALE**

La carte d'électeur est un document qui atteste de l'inscription sur les listes électorales de la commune. Elle est envoyée aux nouveaux électeurs l'année qui suit leur inscription.

**Lors de la refonte électorale, tous les électeurs sont destinataires d'une nouvelle carte. La prochaine refonte électorale aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2012. Tous les électeurs recevront après cette date, par acheminement postal, une nouvelle carte électorale.**

**→ Tout changement d'adresse au sein de la commune ou d'état civil est à signaler par l'électeur au service accueil-population de la mairie afin que la carte électorale soit rectifiée.**

L'électeur présente sa carte lors du scrutin, mais si elle n'est plus en sa possession, il peut néanmoins voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

**LES ELECTIONS EN 2014**

Date	Élections	Précisions
2014	Élections municipales	Durée du mandat : 6 ans (dernière élection : 9 mars et 16 mars 2008)
2014	Élections européennes	Durée du mandat : 5 ans (dernière élection : 7 juin 2009)



**PERMIS DE CONDUIRE : RENAISSANCE PREVUE POUR JANVIER 2013**

Afin de répondre à la troisième directive européenne sur le permis de conduire renforçant l'harmonisation des règles applicables en la matière, le système national des permis de conduire sera profondément remanié. Le projet de rénovation, baptisé FAETON, relève de la responsabilité du ministère de l'Intérieur, et plus particulièrement de la direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT).

La troisième directive européenne sur le permis de conduire qui, en 2006, a marqué une nouvelle avancée dans l'harmonisation des règles applicables dans les États de l'Union européenne, poursuit trois objectifs majeurs : la lutte contre la fraude, la garantie de la libre circulation au sein de l'Union européenne et l'amélioration de la sécurité routière.

Elle instaure notamment un format unique et sécurisé pour les permis de conduire délivrés dans les vingt-sept pays de l'Union européenne. »

**Ainsi à partir du 19 janvier 2013, les documents prendront la forme d'une carte de crédit, sur laquelle figureront l'état civil du conducteur, une photographie et les droits à conduire. Ce permis comportera également une puce électronique, ainsi qu'une bande de lecture optique, dite MRZ, permettant aux forces de l'ordre de lire l'ensemble des informations après**

**connexion au fichier central. « Les nouveaux conducteurs se verront remettre ce permis dès le 19 janvier, mais il faut savoir que l'ensemble des titres en circulation, soit plus de 40 millions aujourd'hui, devront être renouvelés, avant le 19 janvier 2033. Les automobilistes disposent donc d'une certaine marge. »**

La directive impose également un renouvellement régulier de ces titres : « Nous avons une certaine latitude puisque le titre devait être renouvelable entre dix et quinze ans après la délivrance. La France a fait le choix des quinze ans. »

**Autre nouveauté. Les instances européennes mettront en place début 2013 un permis de conduire pour les cyclomoteurs. Baptisé AM, il sera accessible dès l'âge de 14 ans et viendra remplacer les certificats d'ASSR et de BSR. Pour l'obtenir, il faudra réussir un examen théorique de type Code... de quoi limiter l'accès aux scooters 50cm3. L'épreuve comportera des tests théoriques et une formation pratique de sept heures en auto-école. »**

La directive pose enfin le principe d'échange d'informations entre les pays membres.

Afin de répondre à ces objectifs, décision fut prise de refondre en profondeur le système national des permis de conduire qui, comme le précise Patrick L., « ne permettait pas d'absorber l'ensemble des modifications prévues par la directive, sa conception technique remontant en effet aux années 1980 ». Le nouveau système d'information FAETON gèrera désormais l'ensemble des dossiers de permis de conduire, de l'inscription en auto-école à la délivrance des titres et à la gestion des droits à conduire.

« Deux principes sous-tendent le développement du système d'information que nous mettons en place, précise Patrick L., la dématérialisation et l'interfaçage avec les applications des autres ministères concernés, afin d'accélérer les procédures et améliorer le service rendu aux citoyens. » La dématérialisation sera effective dès l'inscription en auto-école. Ces dernières seront en effet chargées de transmettre les dossiers sous forme électronique aux préfetures, qui seront ainsi dispensées d'une nouvelle saisie. « Pour concevoir l'application, nous avons donc travaillé en étroite collaboration avec les préfetures afin qu'elles nous fassent part de leurs besoins "métiers" spécifiques. »

Si la mission « titres sécurisés » assure la maîtrise d'oeuvre et la direction de projet de l'application FAETON, l'agence nationale des titres sécurisés, elle, a en charge la maîtrise d'oeuvre et produira les titres. La sous-direction de la circulation et de la sécurité routières veille à la conformité juridique du projet et la direction des systèmes d'information et de communication sera chargée de l'hébergement et de l'exploitation de l'application.

Le projet FAETON est désormais sur les rails.



## **LE BRASSARD JAUNE EN 2013**

Une nouvelle réglementation relative à la sécurité routière des motards sera mise en place en 2013. En effet, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les conducteurs de deux-roues devront porter un dispositif réfléchissant. Cette nouvelle obligation ne concerne que les propriétaires de moyennes et grosses cylindrées (de plus de 125 cm<sup>3</sup>). Brassard, gilet jaune, bandes réfléchissantes... rien n'est encore précisé dans les textes. Le montant de l'amende quant à lui sera de 68 € et 2 points de moins sur le permis en cas de non respect de ce nouveau dispositif.



**MULTIFLUX : NUMERO VERT GRATUIT**

Dès aujourd'hui, l'ensemble des usagers du territoire peut désormais poser directement leurs questions ou soumettre leur demande en appelant gratuitement au numéro vert suivant :

**N°Vert 0 800 600 057**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Les horaires de permanence sont du lundi au jeudi de 10h à 12h et 14h à 16h/ Le vendredi de 10h à 12h. Pour tout appel en dehors de ces plages horaires, il est possible de laisser un message vocal et vos coordonnées. Un site internet est également à votre disposition à l'adresse suivante [www.sydeme.fr](http://www.sydeme.fr)



## **PNEUS HIVER EN EUROPE**

En période hivernale dans la plupart des pays européens, l'équipement en pneus neige des voitures n'est pas obligatoire mais des exceptions existent...

→ **Les pneus hiver sont obligatoires en :**

ESTONIE, FINLANDE, ROUMANIE, SLOVENIE, SUEDE

→ **Les véhicules doivent être équipés de pneus hiver si les conditions climatiques l'exigent** en AUTRICHE, LETTONIE, SLOVAQUIE ET

**ALLEMAGNE** : la réglementation allemande a été modifiée en novembre 2010. En cas de neige, verglas, pluie verglaçante, boue/neige fondante, l'usage des pneus hiver (ou 4 saisons avec la mention "M+S") est désormais obligatoire.

→ **Les véhicules doivent être équipés si et seulement si un panneau de signalisation l'indique en**

**FRANCE** et REPUBLIQUE TCHEQUE

→ Il n'existe pas de réglementation spécifique en BELGIQUE, CHYPRE, HONGRIE, IRLANDE et MALTE.

→ Dans les pays suivants : DANEMARK, LITUANIE, LUXEMBOURG et PAYS-BAS, l'utilisation d'équipement hivernal n'est pas obligatoire mais conseillé.

# La page des assos ...

## **AILES DE COULEUR D'ENCHENBERG : une pluie de médailles**

Le 22 et 23 octobre 2011, les Ailes de couleur avaient organisé leur 4<sup>ème</sup> exposition d'oiseaux exotiques à la salle polyvalente. 42 exposants du Grand Est ont proposé 400 oiseaux au jugement des 4 membres du jury sur les 600 spécimens présents dans la salle. Une exposition très appréciée de tous.



**M LANG Laurent,  
Président**

**M et Mme LEININGER Dominique**

Lors de leur Assemblée générale qui a eu lieu le 13 janvier dernier, le président M LANG Laurent d'Erching a indiqué à ses membres que l'année 2011 était un cru exceptionnel du côté des médailles. Au total, 77 médailles ont été décrochées par cette jeune association ornithologique. L'association prévoit sa participation au championnat régional de Nancy en novembre, au championnat national à Castres début décembre ainsi qu'au championnat du monde à Hasselt en Belgique en janvier 2013. A noter que le président a obtenu la 4<sup>ème</sup> place au championnat du monde des oiseaux d'élevage qui s'est déroulé à Almeria

dans le sud de l'Espagne du 20 au 22 janvier 2012.

Le comité se compose de Laurent LANG (président) ; Laurence LEININGER-COUTELOT (vice-présidente) ; Michel SPAETH (trésorier) ; Sabir HANNACHI (trésorier adjoint) ; Dominique LEININGER (secrétaire) et Patricia MULLER (assesseur).

**Contact**

Le Président : M LANG Laurent 03 72 29 02 58

## **LA RECRE : Assemblée générale**

L'association a tenu son Assemblée générale le 8 novembre 2011 dans les locaux de la cantine. Au calendrier de 2012, l'association prévoit l'après-midi carnavalesque du 26 février ainsi que la chasse aux œufs du 7 avril. La présidente a rappelé à ses membres la belle opération de financement pour la nouvelle aire de jeux de la cour de l'école subventionnée à hauteur de 6000 € dont

- 3000 € laissés par l'AJE lors de la reprise
- 3000 € collectés par LA RECRE depuis 2008

Discours prononcé par la présidente lors de l'inauguration de l'aire de jeux : « On en a tous rêvé, aujourd'hui elle est réalisée. Cette aire de jeux c'est sûr, va faire plus d'un heureux. Grâce à l'AJE et ses actions, à la RECRE et ses ambitions et la générosité de M KÄFER Kay, on a fait une belle affaire. Mais sans le soutien de la municipalité et de Mme KUGEL Corine en particulier, nous n'aurions pas pu réaliser cette aire de jeux, notre nouvelle fierté »



**La Présidente,  
WITTMANN Véronique**

**Contact**

Mme WITTMANN Véronique, la Présidente ☎ 03 87 06 54 23

# La page des assos ...

## INTERASSOCIATION : Assemblée générale



HECKEL Micheline,  
Présidente

Le 27 octobre dernier, les membres de l'inter association se sont retrouvés à la salle polyvalente pour leur assemblée générale et pour établir le calendrier annuel des manifestations de 2012.

Le comité est reconduit à savoir :  
**Mme HECKEL Micheline** (présidente) ;  
**Mme KUGEL Corine** (Vice Présidente)  
**Mme BONNOT Rolande**(Secrétaire)  
**M KUGEL Christian** (Secrétaire adjoint)  
**M GRAD Christian** (Trésorier)  
**Mme GAENG Sonia née NEU** (Trésorière adjointe) ;  
Mrs **HEN Laurent** et **VALDENAIRE André**

(Commissaires aux comptes) Asseseurs : Mme **LEININGER-COUTELOT Laurence**, M **LANG Laurent**, Mme **CONRAD Helga**, Mme **WITTMANN Véronique**, M **BICHLER Laurent**, M **GLERON Jean-Claude**, M **SCHIRMANN Antoine**, Mme **MEYER Chantal**, M **MEYER Gérard**, M **BURLETT Etienne**, M **BECK Thierry**, M **GAMEL Patrick**, M **WEINLAND Martin**, M **GLASER Pascal**, Mme **WEISSENBACHER Monique**, M **WEYANT Jean-Marc**, M **WALLERICH Jean-Claude**, M **BOUR Jérôme**.

## Association de Sauvegarde de la Chapelle Ste Vèrène : Messe des chasseurs

Pour le plaisir des yeux et des oreilles, les sonneurs de trompe de chasse se sont produits pour la messe des chasseurs du dimanche 6 novembre 2011 sur le site de la Chapelle Ste Vèrène. Le temps s'y prêtait magnifiquement et le public y était nombreux.



## Amicale de tir d'Enchenberg : Concours de Tir



L'Amicale des tireurs d'Enchenberg avait organisé son traditionnel Concours de Tir à la carabine le week-end du 12 et 13 novembre 2011 à la salle polyvalente.

# La page des assos ...

## **Amicale des Sapeurs Pompiers Montbronn-Enchenberg : Repas de la Ste Barbe**



*Dans la joie et la bonne humeur, les sapeurs pompiers d'Enchenberg et Montbronn se sont retrouvés autour d'une bonne table pour fêter ensemble leur patron la Sainte Barbe le 4 décembre 2011 à la salle polyvalente.*

## **Inter association : Marché de Noël**



*L'Inter association a organisé la 16<sup>ème</sup> édition du marché de Noël le dimanche 11 décembre 2011 à la salle polyvalente. Plus de 45 exposants ont présenté leur stand de décoration de Noël et notamment les fameux gâteaux Spritz de Noël confectionnés avec soin par nos mamies.*

## **Association Les Fauchés : Concours de belote**

*Le succès était au rendez-vous puisque 52 personnes étaient inscrites pour ce 1<sup>er</sup> concours de belote qui s'est déroulé le 20 janvier à l'Auberge Sainte Vèrène. L'association a tenu son Assemblée générale le 14 janvier dernier. Elle comporte actuellement 69 membres. Le comité est reconduit avec M ROMANG Germain (président) GRAD Christian (secrétaire) WITTMANN Véronique (secrétaire adjointe) WITTMANN Gilles (trésorier) SCHMITT Patrice (trésorière adjointe) KUGEL Christian et Laetitia JEDYNAK (assesseurs). Avis aux amateurs : des casiers sont encore libres.*

**Contact**

**M ROMANG Germain (Président) ☎ 03.87.96.22.51**

# La page des assos ...

## Association Sportive Française: Tournois futsal



Tournoi Futsal des U9

Différents tournois Futsal ont été organisés par la SFE les week-ends du 21/22 et 28/29 janvier 2012 à la Salle polyvalente réunissant de nombreuses équipes.



Tournoi Futsal des U11



Tournoi Futsal des U13



Tournoi Futsal des U15

# La page des assos ...

## Chapelle Ste Vèrène : la crèche



M GLERON Jean-Claude, bénévole de l'association de sauvegarde de la chapelle Ste Vèrène a réalisé cette magnifique crèche que l'on peut admirer à partir du 20 décembre jusqu'à fin janvier sur le site de la chapelle.

## Association St Joseph: Soirée bénévoles

L'Association St Joseph a souhaité rassembler tous les bénévoles œuvrant avec passion pour l'Eglise St Pierre lors d'une soirée "Retrouvailles" le vendredi 27 janvier 2012 au presbytère.



Le Président M SCHIRMANN Antoine a remercié les bénévoles pour leur participation tout au long de l'année et a également souligné l'importance de l'évènement du 150<sup>ième</sup> anniversaire de l'église qui sera fêté le 26 août prochain. En raison de la préparation de cette manifestation, le comité a décidé d'annuler exceptionnellement cette année la traditionnelle marche de printemps suivie d'une soupe au pois prévue le dimanche 11 mars prochain au refuge des Walddeiwel de l'annexe du Guisberg.

# La page des assos ...



## **Pigeons Club Sarreguemines-Bitche : Exposition de pigeons**

Le pigeon club Sarreguemines-Bitche a organisé son exposition annuelle le week-end du 14 et 15 janvier dernier à la salle polyvalente.

**Contact** M WEYANT Jean-Marc  
(Président) ☎ 03.87.96.39.09

## **Amicale des Sapeurs Pompiers Montbronn-Enchenberg : Assemblée Générale**



KUGEL Christian  
Président

L'Amicale a tenu son Assemblée Générale le 4 février 2012 à la caserne de Montbronn.

Le comité se compose comme suit : MM. KUGEL Christian (Président) HOFFMANN Cédric (Vice-Président) MULLER Gabriel (Chef de corps) GANGLOFF Thierry (Trésorier) CHAVARIA Sébastien (Trésorier adjoint) Mme FEISTHAUER Monia (Secrétaire) Mme HUVER Jessica (Secrétaire adjointe) Assesseurs : MM. GREBIL Stéphane, GOUTH Teddy, Mme THUMSER Linda, M STENGER Yannick.  
Réviseurs aux comptes : MM. GRAD Christian et ROHR Franck

L'Amicale vous informe que vous pouvez vous procurer auprès d'elle les deux produits suivants :

- **Des détecteurs de fumée (bientôt obligatoires) au prix de 15 €**
- **Des détecteurs de CO (gaz mortel inodore provenant de la combustion incomplète d'appareils de chauffage) au prix de 23 €**

**Elle vous attend nombreux pour leur traditionnelle soirée PIZZAS-FLAMMS  
Le jeudi de l'Ascension le 17 mai 2012**

**Contact**

M KUGEL Christian (Président) ☎ 03.87.96.45.01 ou 06.10.03.46.50

# La page des assos ...

## MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'INTER ASSOCIATION

Je profite de la parution de ce bulletin communal pour remercier vivement tous les bénévoles de l'Inter association, qu'ils fassent ou non partie d'une association. Le bénévolat est un don de temps librement consenti, un désintéressement solidaire. Les bénévoles sont présents et ils donnent, sans contre partie, ils prennent de leur précieux temps, qu'ils pourraient consacrer à leur famille, à leurs amis ou à leurs loisirs et tout cela pour quoi ? Monter, démonter, nettoyer, ranger, balayer, réparer, décorer, et toujours avec bonne humeur, sans jamais se plaindre. Même si parfois le résultat n'a pas été à la hauteur du travail fourni et même si parfois je suis dans le doute voire le découragement, ils sont encore là, faisant bloc à mes côtés, malgré la fatigue, pour me dire « on ne peut pas gagner à tous les coups ».

Sans la présidente, l'Inter association peut continuer d'avancer cela ne fera jamais qu'un bénévole de moins, les habitants du village continueront à venir se divertir à la salle polyvalente sans s'imaginer un instant la somme de travail que ces volontaires ont dû fournir. Mais sans ses bénévoles l'Inter association n'a plus de raison d'être, en effet, sans ses associations fini le carnaval des enfants qui enchante petits et grands ; terminé la soirée Saint Valentin où des bénévoles organisent une garderie pour les enfants afin que leurs parents puissent sortir tranquilles sans se faire de soucis pour leurs chères petites têtes blondes, ces deux manifestations, pour ne citer qu'elles, étant organisées par « **la récré** » ; fini la fête de la musique où tout le monde vient écouter « groupes, chorale, djembé » et repart chez lui avec la tête qui résonne de sons, de chants ou de morceaux qu'ils connaissent et qu'ils aiment toujours entendre ou qu'ils ne connaissent pas et qu'ils ont aimés découvrir ; fini la fête nationale organisée par **l'Inter association** et la commune, avec son bal musette et son feu d'artifice, qui se termine à l'aube ; fini la fête de la paroisse organisée par « **l'association St Joseph** » où après la messe tout le monde se retrouve à la salle, autour d'un bon repas en toute convivialité, et leur traditionnelle soupe aux pois cassés où après une bénéfique marche champêtre nous nous retrouvons tous autour de la table pour déguster cette soupe incomparable réalisée par des mains expertes ; sans omettre bien sûr la magnifique crèche qui attire toujours les visiteurs ; mais surtout terminé notre beau Marché de Noël qui enchante et ravi petits et grands ; il ne faut pas oublier non plus toutes les journées « exposition » organisées par « **Les Ailes de couleurs** » avec une myriade d'oiseaux de toute beauté et à vous couper le souffle, le « **Pigeon club** » où sont exposés des spécimens qui vous laissent pantois, les « **Arboriculteurs** » et leur magnifique présentation chaque année réalisée avec toujours plus d'imagination et d'ingéniosité pour le plaisir des yeux, où légumes et fruits (dont certains pourraient donner à penser qu'ils viennent d'une autre galaxie !) sont disposés de façon artistique et ludique, sans oublier leur « divin nectar » le jus de pomme, etc..., je ne voudrais pas non plus oublier les associations sportives qui organisent tout au long de l'année des tournois je veux parler de l'« **ASLE** » notre équipe de volley, la « **SFE** » le **football club** avec les jeunes et les seniors, ainsi que l'« **AVE** » les **vétérans**, l'« **ATE** » le **club de tir** avec son traditionnel méchoui et le concours de tir de la « kirb » et je terminerai par l'« **ASPME** » nos **pompiers**, contrairement aux autres associations je ne vais pas relater leurs actions, sans conteste toutes aussi honorables, non, je voulais profiter de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer, par le biais de ce bulletin, pour saluer le courage de ces hommes et ces femmes de bonne volonté. Qu'ils sachent avant tout que nous sommes tranquilisés de les savoir à proximité, je pense que de temps en temps il est bon de nous en rappeler et surtout de le leur dire.

Après cette petite parenthèse revenons à nos bénévoles, il n'y en n'a pas seulement à l'Inter association, je veux parler de la « **Chorale Pie X** », « **des Joyeux Séniors** », « **du club des Fauchés** », « **du club Canin** » « **du Club des Arts martiaux** », pour ne citer qu'eux ; et me direz vous l'association « **de Sauvegarde de la Chapelle** » je voulais la réserver pour la fin, notre belle Chapelle Sainte Vierge toute empreinte de mystère, le fleuron de notre village, si j'osais, sans chauvinisme de ma part, je dirais de tout le département, car les visiteurs viennent de loin pour l'admirer et s'y recueillir. Mais si des bénévoles ne s'étaient pas pris par la main pour la restaurer et en faire ce joyau dans son écrin de verdure qu'elle est devenue, je vous laisse l'imaginer, moi je m'y refuse, sans compter que la plupart de ces bénévoles sont maintenant des personnes âgées arrivées à un âge où on a bien mérité de se reposer et vivre paisiblement, ils œuvrent sans compter avec acharnement et détermination pour que ce lieu soit un lieu où l'on se sente bien, apaisé, en harmonie avec la nature et également un lieu de recueillement spirituel, un lieu où le temps s'est arrêté.

Je ne voudrais pas terminer avec cette association sans remercier une personne en particulier, j'irai même jusqu'à dire une personne particulière, discrète, affable, en effet, je pense que vous serez tous d'accord avec moi pour féliciter notre ami **Jean-Claude Gleron** qui, à chaque Noël, nous éblouit avec sa crèche, chaque année plus éblouissante et surprenante, un travail de dentellière tellement les détails sont nets et précis, un monde de lilliputiens qui nous fait retomber en enfance et écarquiller les yeux, qu'il met plusieurs jours (non stop) à réaliser, seul, et n'oublions pas qu'il faut la démonter et la ranger c'est là que le mot titanique prend tout son sens !!!.

A vous tous je dis un grand merci et je suis fière d'être votre présidente

HECKEL Micheline



# Nouveaux Aménagements

## AIRE DE JEUX ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE



La structure multi jeux



Le Trio magique



La Toupie

C'est le jeudi 10 novembre que l'Association La Récré d'Enchenberg, les représentants des parents d'élèves et la Municipalité ont invité les enfants des écoles maternelles et primaires ainsi que leurs parents à l'inauguration de la nouvelle aire de jeux. Les enfants de chaque classe élémentaire ont par la même occasion participé à la plantation des différents arbres.

**L'AIRE DE JEUX EST OUVERTE TOUTE LA JOURNEE ET TOUTE L'ANNEE. IL EST RAPPELE QUE L'ENFANT DOIT RESTER SOUS LA RESPONSABILITE D'UN ADULTE ACCOMPAGNATEUR**

Le détail du financement pour l'aménagement de cette aire de jeux :

- Ste IMAJ de la Croix-sur-Meuse (ensemble des 4 jeux + panneau+revêtement sol souple) 21 163,97 € TTC
- Entreprise GREBIL de Goetzenbruck (enrobés dans les 2 cours) 31 484,53 € TTC
- FINKLER Joseph de Petit-Réderching (portail en fer) 1 558,66 € TTC
- MAGASIN VERT de Petit-Réderching (la haie + les arbres) 407,80 € TT

**Total : 54 614,96 €**

Les subventions accordées :

- DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 8 942,00 €
- Association LA RECRE (3000 € AJE + 3000 € La Récré) 6 000,00 €
- Don d'un particulier M KÄFER Kay 3 000,00 €
- Aide exceptionnelle sénatoriale (Printz-Todeschini-Masseret) 6 000,00 €

**Total : 23 942,00 €**



Le Spica



# Nouveaux Aménagements

## AFFICHEURS DE VITESSE



Entrée Rue de Lemberg

Préoccupée par les excès de vitesse des automobilistes qui circulent sur la commune, le Conseil Municipal avait décidé en date du 6/8/2011 de demander l'acquisition de panneaux de signalisation de vitesse.

C'est la société CESATEC de Metz qui a été retenue et qui vient d'installer le 17 janvier dernier 3 cinémomètres simples aux différentes entrées de l'agglomération. Ces derniers sont branchés sur l'éclairage public.

L'installation s'élève à 7 945,03 € TTC.

L'ensemble est subventionné par le Conseil Général à hauteur de 30%

## VIDEO SURVEILLANCE AL'ÉGLISE



Afin de pouvoir prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens de l'église étant donné que ce bâtiment est particulièrement exposé à des risques de vols tout au long de l'année, la Paroisse a obtenu après avis de la commission et de

la Préfecture l'autorisation d'installer 4 caméras de vidéosurveillance à l'intérieur du bâtiment. Le public est informé de l'existence de ce système par cinq pancartes sur lesquelles sont indiquées une caméra et les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter. Ces pancartes sont affichées aux portes extérieures de l'église.



# Manifestations de la Commune



Le 11 novembre 2011  
à 11h a eu lieu la  
commémoration de  
l'Armistice au  
monument aux morts  
devant l'église.



Remise des prix aux 53  
participants du concours  
des maisons fleuries 2011,  
le 18 novembre dernier au  
Foyer d'Accueil Médicalisé  
Fleur de Vie.





# Manifestations de la Commune



Près de 170 seniors ont participé à la fête de Noël organisée par la Commune le 18 décembre 2011 à la salle polyvalente. Au menu : un succulent repas préparé par les gérants de l'Auberge Sainte Véréne servi par les membres du Club de Tir et un après-midi plein de



Toute la population a été invitée à assister à la cérémonie des vœux du Maire qui a eu lieu le 6 janvier dernier à la salle polyvalente. Un moment de grande convivialité autour d'un bon vin chaud et de pains d'épices.



2012





# Manifestations de la Commune



## EXPOSITIONS PERMANENTES



Tout au long de l'année 2012 M BICHLER Laurent, Adjoint au maire vous propose de découvrir trois expositions permanentes à l'Auberge Sainte Vèrène sur les thèmes suivants :

-La Sportive Française vue par le RL (mois de janvier)

- Les maisons traditionnelles dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord : entretien et construction (actuellement en cours jusqu'au 15 mars)

-La Vie paroissiale vue par le RL (mois d'août)



# ENTREE LIBRE !

# "Hawespatze à l'honneur"!!



Mlle LANG Joséphine a fêté  
ses 92 printemps le  
27 octobre 2011

Mme FATH épouse  
SCHIRMANN Sophie  
a fêté ses 91 printemps le  
28 octobre 2011

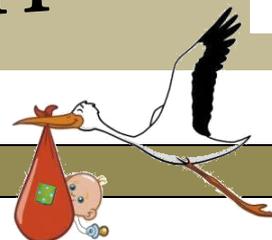


Mme HUBER épouse DREXLER  
Catherine a fêté ses  
92 printemps  
29 novembre 2011

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux !



# ETAT CIVIL 2011



## 14 NAISSANCES (8 garçons et 6 filles)

4 janvier	OSWALD Luke	Fils de OSWALD Sébastien et HEMMERT Laetitia
30 mars	PADOVANI Loïc	Fils de PADOVANI Sébastien et BROS Angèle
3 avril	ANDRES--GREINER Charlène	Fille de ANDRES Claude et GREINER Sandra
3 juin	WEISS Loan	Fils de WEISS Sébastien et SCHEIDT Elisabeth
6 juillet	SANTARINI Alessio	Fils de SANTARINI Anthony et CALIS Sophie
9 juillet	RICHARD Thaïs	Fille de RICHARD Stéphane et BODO Virginie
17 juillet	GEORGEL Timéo	Fils de GEORGEL Matthieu et MULLER Sandra
17 juillet	SAHLING Louna	Fille de SAHLING Cédric et ANTHONY Stéphanie
19 juillet	ROHR Dylan	Fils de ROHR Cédric et HELFER Emilie
24 juillet	BIRYUKOVA Eva	Fille de BIRYUKOVA Polina
5 septembre	SCHMITT Paul	Fils de SCHMITT Pierre et GAENG Céline
7 septembre	RITZENTHALER Kylian	Fils de RITZENTHALER Gaël et HOFFMANN Lydie
27 octobre	SCHMITT Oriane	Fille de SCHMITT Willy et BARTZ Natacha
26 novembre	KLESSE Arwen	Fille de KLESSE Kévin et ROTH Tania

## 1 MARIAGE



16 août

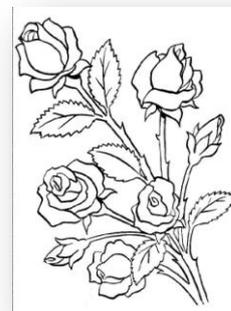


JACOBY Norbert et BELLOT Anne-Marie



## 13 DÉCÈS AU REGISTRE DE L'ETAT CIVIL

- † WEISS Sébastien le 5 janvier à Sarreguemines (28 ans)
- † WAAG ép. MARTINE Marie-Louise le 2 février à Sarreguemines (64 ans)
- † MULLER Michel le 2 février à Niederbronn les Bains (83 ans)
- † MARTINE veuve LAMBINET Cécile le 18 mai à Sarreguemines (86 ans)
- † GAENG Arsène le 30 mai à Morsbach (54 ans)
- † FERSTLER ép. WEISSENBACHER Joséphine le 7 juin à Sarreguemines (89 ans)
- † STEINER Sylvain le 17 juillet à Sarreguemines (80 ans)
- † VOGEL Joseph le 31 juillet à Enchenberg (88 ans)
- † HIEGEL veuve WEISSENBACHER Annie le 4 août à Bitche (84 ans)
- † WEYANT Gilbert le 3 septembre à Bitche (80 ans)
- † NÄCKEL Helmut le 20 septembre à Montbronn (81 ans)
- † BACH veuve JOHANN Hilda le 22 septembre à Sarreguemines (84 ans)
- † HETZEL Yolande le 15 décembre à Sarreguemines (57 ans)



### 4 PERSONNES RESIDANT A L'EXTERIEUR :

- † SCHWARTZ veuve PHILIPP Mathilde le 25 juin à Bitche (81 ans)
- † SCHWARTZ veuve HECKEL Marie le 29 juillet à Sarreguemines (86 ans)
- † BACH Nicolas (doyen) le 5 décembre à Bitche (96 ans)
- † STEINER Gilbert le 12 décembre à Kleinblittersdorf (60 ans)

... aux familles des défunts, la municipalité d'Enchenberg présente sa profonde sympathie ...

# LE BANC DES ECOLIERS

**SEMAINE DU GOÛT**  
**17 au 21 octobre**  
**2011**

Toutes les classes du primaire ont participé à la leçon de goût proposée par Yvan JEDYNAK, maître cuisinier de l'Auberge Sainte Vère de du 17 au 21 octobre 2011. Dans un premier temps, les 71 écoliers ont goûté au sucré avec le sucre blanc et celui de canne puis au salé à travers le sel. L'amertume a été testée avec le pamplemousse et l'acide avec du citron-eau ainsi que des coings crus. Dans un deuxième temps, le chef a expliqué les ingrédients et la recette d'une bonne compote. Les enfants se sont ensuite donnés à cœur joie pour confectionner des crêpes sucrées ou à la compote et les dégustées par la suite.



**PASSAGE DU**  
**ST NICOLAS ET DU**  
**RUBELZ**  
**9 décembre 2011**

Le Saint Nicolas et son père Fouettard (Rubelz comme on dit chez nous) ont fait leur visite annuelle à l'école maternelle le 9 décembre 2011. Le passage individuel devant ses deux compères n'était pas facile pour les enfants mais la peur s'est vite estompée dès qu'ils leur ont remis le sachet de friandises et la pomme que le père Fouettard gardait précieusement dans son grand sac de toile de jute.

**Programme**  
**UN FRUIT POUR LA**  
**RECRE**

Les enfants de l'école maternelle ont goûté à la soupe de légumes fait maison le jeudi 2 février.



Jeudi 5 janvier	Oranges
Jeudi 12 janvier	Pomme ou compote
Jeudi 19 janvier	Litchis
Jeudi 26 janvier	Mandarine
Jeudi 2 février	Soupe de légumes
Jeudi 9 février	Pruneaux



## FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE « Fleur de vie »

### Atelier lecture-écriture à Fleur de vie...



Depuis quelques semaines, un nouvel atelier a été créé pour le plus grand plaisir des résidents qui y participent. Isabelle Meyer, aide-soignante, anime l'atelier lecture-écriture pour les résidents volontaires, qui désirent acquérir ou réapprendre les bases de l'écriture et de la lecture.

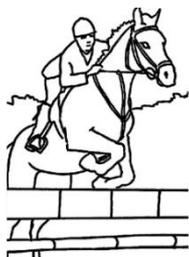
Chaque résident avance à son rythme et l'individualisation des séances permet à chacun de ne jamais se retrouver en situation d'échec. Les progrès des uns stimulent les résidents un peu plus en difficulté.

A la fin de chaque séance, les résidents demandent à avoir des exercices à faire pour la séance suivante.



# La page du Centre équestre Guillaume Mayer

CONTACT : Centre Equestre 55 rue de Rohrbach 57415 ENCHENBERG  
M Guillaume MAYER 06.80.92.12.10  
Adresse courriel : [ecurie.gm@gmail.com](mailto:ecurie.gm@gmail.com)



## AU PROGRAMME PROCHAINEMENT

### Concours de saut d'obstacle :

<b>Dimanche 4 mars 2012</b>	Membres du club
<b>Dimanche 18 mars 2012</b>	Amateurs et Professionnels
<b>Dimanche 25 mars 2012</b>	Membres du club

**INFOS** : Les concours débutent pour la plupart dès 8h et se terminent vers 18h  
(en fonction du nombre de cavaliers inscrits)

Entrée gratuite et Restauration et buvette assurées sur place



L'écurie Guillaume Mayer vous propose des cours d'équitations pour tous niveaux,  
encadrés par Guillaume Mayer et Rachel Bricaire, moniteurs diplômés d'Etat.



# TRAVAUX

## TRAVAUX DE SECURISATION TRAVERSE DU VILLAGE

*Les travaux de sécurisation de la traversée du centre village sont en bonne voie. L'entreprise THEPAULT de Cocheren termine les travaux d'enfouissement des réseaux ainsi que les derniers branchements individuels et la remise en état des trottoirs.*

*L'entreprise TRABET de Talange qui est chargée d'effectuer les travaux de voiries va bientôt prendre le relais.*



## SALLE POLYVALENTE

*Les travaux d'extension de la salle polyvalente ont bien avancés. Le bardage extérieur et la toiture cintrée sont en place. L'entreprise CFE de Lemberg a installé les menuiseries extérieures. En ce qui concerne l'intérieur, le coulage de la dalle est réalisé, deux portes coupe-feu sont en place. L'entreprise JUNG-BRAGARD de Rohrbach-lès-Bitche doit encore poser le flocage. Cela consiste à projeter une solution fibreuse et pâteuse pour l'isolation coupe-feu, thermique et acoustique, la régulation de condensation, et la protection passive contre l'incendie.*





# TRAVAUX

## CONDUITE EAU RUE DE LEMBERG

Suite à l'ouverture des plis effectuée en date du 23 janvier dernier, la Commission d'Appels d'offres a retenu l'offre de l'Entreprise WILLWOHL de Bitche pour un montant de 153 360,02 € HT.



## TOIT DE L'EGLISE

Les travaux de réparation de la toiture de l'église ont été réalisés en deux phases par l'entreprise ANTHONY et Fils de Butten. La deuxième phase qui consistait à remplacer sur toute la longueur du bâtiment la passerelle du grenier ne s'est pas faite sans difficultés. Les couvreurs ont évolué entre les voûtes du plafond de l'église et la toiture. Après ce renforcement de la charpente, un double traitement du bois a été effectué. Les travaux s'élèvent à 75 808,46€ TTC. Ils sont subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 30% du montant HT soit une subvention de 19 015 €.

## **TRAVAUX EN PROJET**

Les travaux d'agrandissement du columbarium étant terminés, il s'agit maintenant d'en faciliter l'accès.

Dans le cadre de la dotation d'Equipement des Territoires ruraux pour 2012, le Conseil Municipal propose le projet de création d'un accès piétonnier également accessible aux personnes à mobilité réduite depuis l'entrée du cimetière, en longeant le mur d'enceinte de gauche jusqu'au columbarium.





# Echo du Conseil Municipal

## LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES

### DECISIONS SUIVANTES :

La commune doit s'acquitter dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'une taxe sur la consommation finale d'électricité. La commune dispose du droit de l'instaurer également sur les factures d'électricité des particuliers. Mais pour justement éviter de la répercuter sur ses administrés, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer un coefficient multiplicateur unique sur cette taxe qui est de zéro.

Suite à une demande du responsable SNCF de la ligne Est-Mosellan qui souhaite que les services techniques de la Commune s'occupent du déneigement et du salage de la zone d'accès du public et du quai, le conseil municipal décide de fixer le tarif de ces travaux à 55€ l'heure. Le maire est autorisé à signer la convention avec la SNCF.

Il décide de créer un poste d'agent technique à raison de 20H/semaine pour une période de 6 mois dans le cadre du contrat unique d'insertion pour pallier l'absence partielle de l'agent technique titulaire qui sera en congé parental. Ce poste a été attribué à M SCHAAFF Freddy de Montbronn à partir du 19 décembre 2011.

Suite à une proposition de vente émanant du propriétaire du terrain situé en face de l'école élémentaire, rue Centrale, le conseil municipal décide de lui proposer la somme de 150 € l'are pour le terrain qui dispose d'une superficie de 9,86 ares.

Par décision du 6 novembre 2009, le conseil municipal avait décidé de l'acquisition de tous les terrains arpentés pour réaliser le chemin d'accès menant au Château d'Eau. Un propriétaire s'est entretemps rétracté et ne souhaite pas donner suite à notre demande. Comme ce chemin est primordial pour la commune puisqu'il permet d'accéder au réservoir d'eau potable, le Conseil Municipal décide de passer par la procédure d'expropriation d'utilité publique pour les terrains concernés. Le maire est autorisé à mener cette procédure au nom de la commune.

Pour financer les travaux de sécurisation du centre du village, le Conseil Municipal autorise le maire de la commune à réaliser un emprunt auprès du Crédit Mutuel de 250 000 € au taux fixe de 4,25% sur une durée de remboursement de 15 ans.

Par décision du 5 août 2011, le Conseil Municipal avait décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% (en remplacement de la taxe locale d'équipement). Il décide en complément de ne pas appliquer d'exonérations sur cette nouvelle taxe.

Pour le choix du projet de la future zone d'aménagement d'habitations, il décide de retenir l'esquisse qui présente une route avec un espace de retournement à la fin de la zone, avec une entrée qui se fera par une route séparée, des ordures ménagères qui seront de type individuel et des parcelles à l'habitat collectif de type maisons individuelles isolées ou mitoyennes.

Suite à l'implantation des pompes de refoulement sur une parcelle communale et la mise en place d'un fossé drainant, la Communauté des Communes du Pays de Bitche souhaite se porter acquéreur des parcelles situées au lieu dit "Lenscheiterberg" de 8,95 ares et "Mansfeld" de 0,33 ares. Le Conseil Municipal accepte le prix proposé de 358 € pour la parcelle de 8,95 ares. Il propose le prix de 50€ pour la parcelle de 0,33 ares.

Par décision du 5 août 2011, le Conseil Municipal était favorable à la mise à disposition d'une partie de la parcelle située au lieu dit "Heiligenbronner Wald". Il autorise le maire à signer les conventions avec la SARL STB de Yannick SCHNEIDER et l'écurie de Guillaume MAYER et fixe le prix annuel de location à 100 € non révisable.

Il décide de mettre en location à M FABING Albert de Montbronn, selon le régime des baux ruraux, pour une durée de 9 ans, les terrains communaux inscrits au cadastre de la commune au lieu dit "Lenscheit" d'une superficie de 17 et 14,95 ares au prix d'un loyer annuel de 42,04€ (indexé selon l'indice de fermage).

Il décide d'allouer une subvention de

- 80 € à l'Amicale des Secrétaires du Personnel Administratif des Mairies et des Structures Intercommunales du Pays de Bitche pour 2011.
- 550 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers Montbronn-Enchenberg
- 350 € à l'Association St Joseph pour le remboursement de frais de la fête de Noël des seniors.



# Echo du Conseil Municipal

Il accepte la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (soit 10/35<sup>ème</sup>) pour le nettoyage de la salle polyvalente à compter du 5 février 2012.  
Ce poste a été attribué à Mme FRIES Cynthia d'Enchenberg.

Il accepte la parution du calendrier des manifestations des associations de la Commune dans l'édition du journal Républicain Lorrain pour le coût de 0,80€ par journal pour un nombre de 550 foyers.

Il accepte la proposition d'honoraires de M WEISSENBACHER Daniel, architecte signataire du permis de construire du projet d'extension de la salle polyvalente, pour 6 410,20 € HT.

Le contrat des logiciels de la mairie arrivant à échéance, le Conseil Municipal accepte la proposition de la société JVS Mairistem pour un contrat Horizon Village On Line Box sur 3 ans au forfait annuel de 5 556,62 €. Sachant que 80% du montant est affecté en investissement et 20 % dans le fonctionnement.

Il décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation des enquêtes de recensement qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012.  
Deux agents recenseurs désignés par le maire s'occuperont d'effectuer l'opération de recensement en visitant chaque foyer et logement de la commune durant cette période. Ces derniers seront rémunérés par feuille de logement et de bulletin individuel rempli. La dotation de l'INSEE est de 2720 €.

Vu que les locations de la salle polyvalente n'atteignent pas le seuil minimal, la commune peut décider de choisir l'application de la TVA pour ces locations ainsi que pour tous les travaux y afférent. Ceci permettrait à la commune de récupérer cette taxe. Le Conseil Municipal décide de choisir la franchise de TVA, donc de ne pas l'appliquer.

Après recensement des projets pour le programme de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2012, il propose le projet d'aménagement d'une allée vers le columbarium depuis l'entrée du cimetière.

Il propose de mettre gratuitement à disposition la salle polyvalente à la Bibliothèque Pédagogique de Sarreguemines-Est, pour l'organisation d'une manifestation qu'elle souhaite organiser en 2012.

Il décide de NE PAS verser de don au Lycée Louis Casimir Teyssier dans le cadre de leur demande de Mécénat pour leurs 20 ans d'ouverture.

Il décide d'allouer une subvention de 350,- € à l'Amicale des Tireurs d'Enchenberg pour le service lors de la fête de Noël du 18 décembre 2011.

Suite à la demande d'implantation d'une pancarte pour le coût et le financement de l'aire de jeux devant l'école sachant qu'il y a eu des dons d'un particulier et d'une association de la Commune, le Conseil municipal décide d'implanter un panneau dans la cour de l'école élémentaire avec les Co-financeurs du projet.

Le conseil municipal est informé que des menaces pèsent sur l'avenir de la ligne SNCF SARREGUEMINES-BITCHE et invite le conseil municipal à réfléchir sur ce thème. Considérant que la desserte ferroviaire est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire national et que cette desserte doit être assurée partout de façon égalitaire et sans discrimination à l'égard des usagers et des territoires.

Il demande que les responsables de la S.N.C.F. de R.F.F. (Réseau Ferré de France) et des pouvoirs publics favorisent une vision plus rationnelle de l'avenir en réfléchissant à une autre perspective au transport public, qui intègre le développement du transport ferroviaire par la modernisation des équipements, la réhabilitation des haltes ferroviaires.

Il précise que le Conseil municipal d'Enchenberg souhaite conserver sa gare et donc que les trains s'arrêtent dans la localité.

Il demande à la S.N.C.F. et à R.F.F. de maintenir et de développer la ligne Sarreguemines-Bitche, en augmentant la vitesse et le cadencement.

Il souhaite que toutes les mesures soient prises pour assurer toutes les correspondances pendant la période de fermeture de la ligne pour permettre aux lycéens et autres usagers, de rejoindre leurs établissements et leurs destinations en toute sérénité.



# QUESTIONS-REponses

## Question n°1:

**1. Pourquoi dans certaines RUES les poubelles ne sont pas vidées par le camion de collecte ?**

### Réponse :

Il arrive souvent qu'un véhicule de stationnement gênant empêche le véhicule de collecte de s'engager dans ces rues. Cela arrive fréquemment dans la Rue Haute où la chaussée est déjà très étroite. Il faut que chaque habitant y soit un peu plus sensibilisé pour ne pas pénaliser la collecte de toute une rue.

## Question n°2 :

**2. Ma Rue ou mon Impasse n'a pas été déneigée par la commune ?**

### Réponse:

Il s'agit du même problème que la question n°1. A partir du moment où le tracteur de déneigement de la commune ne peut accéder convenablement dans la Rue ou le plus souvent dans une impasse à cause de véhicules en stationnement qui gênent, le déneigement ne sera pas effectué. Le tracteur a besoin d'une largeur suffisante pour manœuvrer.

## Question n°3 :

**3. J'ai acheté une machine à laver et la notice m'indique que je dois me renseigner sur le taux PH de l'eau de ma commune afin de la régler sur ce paramètre.**

### Réponse:

Le **titre hydrotimétrique** (T.H) ou **dureté de l'eau**, est l'indicateur de la minéralisation de l'eau.

Le **pH**, qui est l'abréviation de **potentiel hydrogène**, est un paramètre servant à définir si un milieu est acide ou basique ; c'est-à-dire si l'eau est agressive ou non.

L'Agence régionale de santé procède régulièrement aux analyses d'eau sur différents points de contrôle dans la commune. Le contrôle effectué en date du 9 janvier 2012 fait apparaître un taux PH de 7,50 unité.

## ➤ Question n°4 :

**➤ 4. J'ai emménagé dans la commune récemment. Suis-je obligé de faire une déclaration d'arrivée dans la commune ?**

### ➤ Réponse:

Des dispositions particulières en matière de déclaration domiciliaire sont applicables en Alsace-Moselle. Trois ordonnances des 15, 16 et 18 juin 1883 prises par les présidents des trois districts alsaciens-lorrains **rendent obligatoires les déclarations de domicile et de changement de domicile auprès de l'autorité de police communale.** Une obligation de déclaration domiciliaire, à l'instar de ce qui se pratique dans certains pays voisins, a pour but de centraliser au niveau communal des informations sur les personnes qui s'installent sur le territoire de la commune. Il n'existe pas de jurisprudence européenne en cette matière, mais cette disposition doit s'insérer dans notre environnement juridique national.

## Question n°5 :

**5. Une vidéo surveillance vient d'être installée à l'intérieur de l'église. Qui peut visionner ces enregistrements ?**

### Réponse:

Seul le Maire de la Commune et les agents de police et gendarmerie dans le cadre d'une enquête disposent du droit d'accès aux images de l'enregistrement des 4 caméras vidéo installées à l'intérieur de l'église.

N'hésitez pas à nous transmettre vos questions. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre lors de la prochaine publication.

# Un Schéma de Cohérence Territoriale pour mieux planifier l'avenir de notre territoire

*Les Communautés de communes de Rohrbach lès Bitche, du Pays de Bitche, de l'Albe et Lacs et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ont pris l'initiative, dès 2008, de s'engager dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, appelé SCoT.*

La démarche d'élaboration du SCoT est coordonnée par le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines. Cette démarche complexe associe les 83 communes de l'Arrondissement de Sarreguemines et la commune de Siltzheim, mais aussi les partenaires du territoire : partenaires institutionnels comme les services de l'Etat, les régions Alsace et Lorraine, les départements Bas-Rhin et Moselle, les collectivités voisines (Communauté d'Agglomération de Forbach, Alsace du Nord, Alsace Bossue, Rhénanie-Palatinat, Sarre...), le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, les chambres consulaires (Chambre de commerce, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture), mais aussi des associations comme le Conservatoire des Sites Lorrains, ...

En 2010, un projet de diagnostic du territoire et d'état initial de l'environnement (diagnostic environnemental) a été réalisé.

Les travaux sur la deuxième phase du projet, à savoir, le projet politique (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), ont été engagés dès le mois de novembre 2010, et poursuivis au cours de l'année 2011. Un projet de PADD a été présenté aux maires et aux partenaires du territoire le 12 décembre dernier. Ce document de travail, issu d'un long travail de concertation, livre un certain nombre d'orientations politiques :

- En termes de projections démographiques, les élus du SCoT affichent des ambitions assez fortes puisqu'ils souhaitent attirer + de 4000 habitants sur le territoire d'ici 20 ans. L'objectif est là de passer de 101 000 habitants (aujourd'hui) à + de 105 000 habitants d'ici 2030. Les jeunes sont une cible privilégiée : aussi les élus souhaitent-ils favoriser leur maintien sur le territoire (pour les études supérieures et pour leur activité professionnelle). Pour autant, il conviendra de faciliter le quotidien des populations vieillissantes, en encourageant par exemple le développement de logements et de services adaptés dans leur commune.
- L'accueil de populations étant intimement lié à l'emploi, les élus souhaitent voir la création de 4000 emplois supplémentaires au cours des 20 prochaines années (en plus du maintien des quelques 36000 emplois actuels sur le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines), dont une centaine pour les communes de la Communauté de communes de Rohrbach lès Bitche. En la matière, les élus affichent une volonté de renforcer la part des emplois en zones d'activités, afin d'y offrir des services de qualité aux entreprises implantées (haut débit, infrastructures adaptées, ...).
- Quant aux déplacements, le SCoT a vocation à contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ce qui devra passer, notamment, par une diminution de la part des déplacements en véhicule individuel. Pour atteindre cet objectif, il convient bien sûr de proposer des possibilités de déplacement alternatif aux habitants du territoire. A cet effet, les élus du SCoT ont affiché leur volonté de voir les liaisons ferrées Sarreguemines/Bitche maintenues, mais aussi renforcées et améliorées ; les interconnexions en transports collectifs entre le Pays de Bitche et l'Alsace ou de Sarreguemines vers Sarrebruck et Forbach notamment, sont également des axes forts exposés dans le document. Dans la mesure du possible, le développement des voies douces destinées au cheminement piéton et cyclo sera également encouragé afin de faciliter l'accès aux espaces commerciaux, de services ou d'activités pour les habitants.
- L'économie du foncier constitue aussi un élément primordial pour le SCoT. Pour cela, il conviendra de densifier les zones urbanisées et constructibles des communes quand cela est possible. Il s'agira en outre de développer de nouvelles formes urbaines et d'habitat pouvant répondre aux besoins de l'ensemble des populations tout au long de leur vie. Le SCoT considère en effet que les moyens et les besoins sont différents pour un jeune couple, une famille (couple avec enfants ou famille monoparentale) ou une personne seule (que ce soit une personne célibataire entrant dans la vie active ou personne âgée)... Le SCoT s'attache donc à prévoir une diversité de logements adaptés aux besoins de ses populations.

## Qu'est-ce qu'un SCOT ?

*Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme stratégique qui s'applique à l'échelle d'un bassin de vie. Dans une logique de développement durable, le SCoT définit en effet des **objectifs** en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, d'implantations industrielles et commerciales, etc. Le SCOT émet des tendances moyennes sur 20 ans, qui devront servir de fil conducteur aux communes dans la gestion de leur propre document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, carte communal,...).*

*Le SCoT sera traduit dans un document composé de plusieurs éléments : un rapport de présentation (comportant un diagnostic général, un diagnostic environnemental dit Etat Initial de l'Environnement, et une évaluation environnementale, qui devra évaluer les conséquences environnementales des choix portés par le SCoT) ; un projet politique, dit PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ; et un document réglementaire, dit DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs), qui sera la seule pièce opposable du SCoT. Les documents d'urbanisme des communes, comme le PLU, devront à terme être rendus compatibles avec les prescriptions et préconisations du DOO.*

**Roland ROTH,**  
**Président du Syndicat Mixte du SCOT de l'Arrondissement de Sarreguemines :**

*« Le PADD est une étape importante, mais elle ne marque pas la fin du projet de SCOT. Nous engagerons début 2012 les derniers travaux relatifs à la phase réglementaire, c'est-à-dire le Document d'Orientation et d'Objectifs. Une fois le SCOT approuvé (objectif 2014), les PLU auront 3 ans pour être mis en compatibilité avec les prescriptions et orientations du SCOT ».*

**Pour plus d'informations sur le SCoT,  
contacter le Syndicat Mixte de  
l'Arrondissement de Sarreguemines**  
99, rue du Maréchal Foch  
57200 Sarreguemines

*Vous pouvez télécharger des documents de  
travail sur le site du Syndicat :*  
[www.syndicat-mixte-sarreguemines.org](http://www.syndicat-mixte-sarreguemines.org)

La **récré** d'Enchenberg  
Organise son troisième  
**Carnaval des Enfants**  
**Avec le clown Gilou**

**Dimanche 26 février 2012**  
**à ENCHENBERG**



**Entrée gratuite pour tous**

*Accueil avec ateliers de maquillage gratuit à partir de 13h30*

*Animation assurée de 14h à 17h*

*avec tours de magie, jeux, farandoles, bataille de confettis  
et parade des mascottes.*

*Petite restauration sur place*

*Les enfants resteront pendant toute l'après-midi sous la responsabilité des adultes accompagnants.*

*Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.*